

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4790 - Vendredi 10 Janvier 2025 - Prix : 200 Fc

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : J-2

Entre scepticisme et espoir



Inscription sur les listes électorales (photo d'archive).



DIRECTION NATIONALE DES STRATÉGIES AGRICOLES ET DE L'ÉLEVAGE
PROJET DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES AUX COMORES
(FSRP_KM, P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) financé par la Banque Mondiale, a annulé la Demande de cotation relative aux Travaux de Construction des petits

fumoirs dans les îles, lancé le Vendredi 03 janvier 2025 dans le journal Al-watwan et la Gazette des Comores.

Lancé, le 10 janvier 2025

09 Hadjab 1446

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Janvier 2025**

Lever du soleil:

05h 48mn

Coucher du soleil:

18h 37mn

Fadjr : **04h 37mn**

Dhouhr : **12h 17mn**

Ansr : **15h 52mn**

Maghrib : **18h 40mn**

Incha : **19h 54mn**



LÉGISLATIVES 2025 :

Karihila ratisse large

Ce vendredi après-midi, **Hamidou Karihila tiendra un unique meeting à M'béni, marquant ainsi un tournant dans sa campagne pour la 29e circonscription. Cependant, loin de se limiter à cet événement, le candidat à la présidence du parti Espoir des Comores privilégie une approche plus directe et plus proche des citoyens. Il multiplie les rencontres de proximité à travers des porte-à-porte et des conférences-débats dans les 21 villages de la région. Cette méthode lui permet de mieux comprendre les attentes des électeurs et de répondre à leurs questions.**

Depuis le lancement de sa campagne le 18 décembre dernier, jour où il a ouvert son quartier général, Hamidou Karihila, candidat à la 29e circonscription et président du parti Espoir des Comores, multiplie les rencontres de proximité avec la population de la région. « Je comp-

te tenir un seul meeting, à M'béni vendredi, mais j'organise également des rencontres directes avec les citoyens afin de connaître leurs attentes et définir mes actions futures. Ces rencontres ont aussi pour objectif de permettre aux citoyens de me poser toutes les questions sur mon passé et l'avenir. Dans ces conférences, tout le monde peut participer : grands et petits, jeunes et anciens.»

Parmi les questions, celle qui revient souvent est son divorce avec le parti au pouvoir, la Convention pour le Renouveau des Comores (CRC). Hamidou Karihila dénonce la « marginalisation » de sa région, Hamahamet, pour justifier son départ. « Depuis neuf ans que le président Azali Assoumani est au pouvoir, qu'a-t-il fait pour notre région ? Rien », répond-il, avant d'ajouter: « Hamahamet est la région la plus oubliée du pays. » Il promet de capitaliser sur ses compétences diplomatiques pour attirer partenaires et

investisseurs afin de développer l'économie locale. L'ancien secrétaire d'État ambitionne de faire de sa région « un grand pôle économique ». Il s'engage également à lutter contre le chômage en misant sur des projets concrets. « Ils vont vous promettre des routes et des miracles, mais vous savez qu'ils mentent. Depuis qu'ils sont là, qu'ont-ils fait », lance-t-il aux électeurs.

Concernant la sécurisation des élections, M. Karihila exhorte les électeurs à voter massivement. « La meilleure méthode, c'est de ne laisser aucune chance aux membres des bureaux de vote de voter à votre place », préconise-t-il. Il précise que dans chaque bureau de vote, deux représentants des candidats de l'opposition, ainsi que le mandataire du candidat, seront présents pour garantir la transparence. « Trois personnes dans un bureau ne laisseront pas passer les irrégularités », assure-t-il.

Lors de ses tournées dans la

région, cet ancien ambassadeur des Comores en Arabie Saoudite se décrit comme « le candidat du changement et le plus proche des citoyens ». Il compte renforcer sa proximité avec les électeurs en ouvrant, une fois élu, un bureau dans la région pour la première fois. « Vous n'aurez plus besoin de vous déplacer jusqu'à Moroni. Ce bureau, avec un secrétaire et un conseiller, recueillera vos doléances et partagera les défis de la région avec vous. » Le candidat, réputé pour être un défenseur des citoyens, prévoit également de faire de son bureau « un centre d'échanges entre les deux communes de sa circonscription », afin de réfléchir à des projets en lien avec la pêche, l'agriculture, les infrastructures routières, l'éducation et la formation professionnelle.

Une fois élu, il promet aux électeurs sept propositions de loi, dont une portant sur l'aménagement du territoire et le vote de lois à l'Assemblée nationale. Cette proposition inclura le



Hamidou Karihila, Candidat aux législatives de 2025.

contrôle des actions de l'exécutif, en veillant au respect de la loi et à la bonne gestion des ressources publiques. Il propose aussi une loi sur la gestion des coutumes, des traditions et des célébrations religieuses, afin de rationaliser les dépenses de l'État et d'éviter la dilapidation des deniers publics lors des événements sociaux et religieux. Enfin, il prévoit une proposition de loi sur les statuts des imams et des enseignants de Palachio.

Ibnou M. Abdou

LÉGISLATIVES 2025

Amine Nacr-Eddine met l'accent sur la protection des mineurs

La protection des mineurs et des femmes, l'amélioration de l'éducation afin d'avoir un enseignement primaire solide et une gestion responsable des finances publiques, avec des mécanismes de recrutement transparents dans les sociétés d'Etat, et soutenir l'emploi des jeunes, tels sont les priorités mises en avant du candidat de la 20ème circonscription de Bambao ya Mbwani Amine Nacr-Eddine du parti Chuma.



AMINE NACR-ED-DINE

Après son Bac C en 1990, Amine Nacr-Eddine est parti faire ses études en France notamment à Montpellier, puis Grenoble et à Paris obtenant un DESS, un master en économie et gestion. Après ses études, il a exercé quelques emplois d'abord en tant qu'enseignant en gestion et économie dans divers lycées en région parisienne. Par la suite, il a eu la

chance d'avoir l'expérience professionnelle de cadre dans les analyses de marchés stratégiques et leur développement dans une grande multinationale dans le domaine des technologies. L'enfant d'Icôni et Moroni est rentré aux Comores en 2004 par l'impulsion de son oncle qui l'a appuyé pour son insertion locale, dans le shipping où il a appris très vite les contours des activités com-

merciales ainsi que le tissu économique du pays notamment les failles et les potentialités.

À 53 ans, ce père de famille de quatre enfants, a beaucoup appris sur le fonctionnement des administrations, les obstacles récurrents qui constituent des freins à l'entrepreneuriat ou des réticences. En effet, avec une telle expérience le représentant de la société maritime Spanfreight Shipping Sarl pense qu'il peut réellement apporter un regard critique et des pistes de solution pour le pays une fois élu. C'est pourquoi, il se présente aux élections législatives de 2025, pour aller défendre et proposer des lois sur la protection des mineurs et des femmes, l'éducation afin d'avoir un enseignement primaire solide et une gestion responsable, digne des finances publiques, avec des mécanismes de recrutement transparents pour les DG, DF et agents comptables des sociétés d'Etat.

« J'ai vécu beaucoup de choses. Ce que j'ai bien compris notre pays a besoin de nous. Il faut le sauver. Je ne peux rester indifférent alors que je peux quelque part contribuer à faire renaître une espérance pour les moins nantis d'un système en dérive. Mon ambition de participer à ces élections législatives est de défendre ces quatre points. Certes nous pourrions proposer de nombreux projets, mais nous sommes limités sur ces quatre que je juge très importants », a fait savoir Amine Nacr-Eddine.

« La protection des mineurs m'a toujours préoccupé. Il nous faut une loi pour la protection des mineurs, avec des sanctions et peines plus sévères pour les actes de pédophilie et toute forme de violence. Nous savons aussi que les Comores ont un défi majeur dans le domaine de l'éducation notamment face à une pression démographique importante. Cela étant, il faut se résoudre à se

concentrer sur ce point essentiel, sinon on risque d'hypothéquer notre avenir. Avoir un enseignement primaire solide avec plus d'implication et de moyens de l'Etat et un contrôle accru des écoles privées. En enseignement islamique et de l'instruction civique », montre-il.

« On connaît tous ce qui se passe dans les sociétés d'Etat. Pourtant les élus n'ont jamais réagi. Cela doit cesser, il faut une gestion responsable, fiable, transparente des finances publiques. Avoir des mécanismes de recrutement transparent pour les DG, DF et agents comptables des sociétés d'Etat. Encadrer aussi le recrutement mais aussi avoir des mécanismes de contrôle du suivi budgétaire. Et enfin nous allons soutenir l'emploi des jeunes : préparer l'avenir, par une politique fiscale incitative », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

LÉGISLATIVES 2025 :

La candidate de Moroni Nord a bouclé sa campagne à Mtsangani

Après demain, les électeurs comoriens sont appelés à choisir leurs représentants (députés) pour les cinq prochaines années. Trente trois députés seront élus sur les trente-trois circonscriptions que compte le pays, en attendant le vote de la diaspora, repoussé sans cesse aux calendes grecques. Si tous les élus se valent, Moroni reste toujours un enjeu majeur qui polarise le débat public.

Jamais une élection législative dans la capitale n'aura suscité autant d'enjeu, mais surtout beaucoup d'incertitude sur l'issue finale de ces élections. Dimanche 12 janvier prochain aux alentours de 20h00, les comoriens et les moroniens auront certaines indications sur

l'issue en attendant les résultats provisoires et définitifs. Pour son dernier grand meeting, la candidate, Charifa Abdallah Said Omar avait réuni ses militants dans la célèbre place de Bangweni Mtsangani. Projection sur grand écran, une ambiance des grands jours et une place entièrement décorée en bleu blanc, les couleurs du parti au pouvoir.

Outre les militants qui se sont finalement présentés en masse après un retard à l'allumage, ce dernier rendez-vous pour la candidate numéro 1 a vu la participation de nombreux cadres CRC, dont le directeur de campagne au niveau national, Soilihi Mohamed Djounaid, Sitti Farouatta Mouhidine l'ancienne gouverneure de l'Ile et surtout la pre-

mière dame, Ambari Darouche. Ferme sur ses principes depuis le début de campagne, Charifa Abdallah a encore une fois appelé à prioriser le secteur éducationnel. « Si vous me donnez la chance nous allons faire en sorte que les lois de ce pays renforcent le secteur de l'éducation en mettant sur le même pied d'égalité dans le droit, l'école laïque et l'école coranique », a-t-elle lancé.

Jamais dans l'excès ni dans la démagogie électoraliste, elle a appelé les femmes à se mobiliser davantage pour prendre leur destin. « Nous pourrions être sept députés dans la prochaine assemblée soit 30% des élus. Certes, ce n'est pas la majorité, mais ça sera plus que dans n'importe quelle législature », a-t-elle fait remarquer. C'est pourquoi, elle a

appelé les hommes à aller voter en masse. « Dans le passé, nous vous avons beaucoup soutenus, il est temps que vous nous rendiez l'ascenseur. » La tête de liste de la CRC aux élections communales, l'ancien secrétaire général du ministère des affaires étrangères, Mohamed Ahamada Assoumani a appelé les cadres de la capitale à soutenir la nouvelle génération de politiciens. « Il faut qu'on cesse les coups bas entre nous, soyons solidaires et soutenons nos jeunes qui commencent à émerger comme nous avons été soutenus par nos aînés, les Abbas Djoussouf, Mouzawar Abdallah et autre Ali Mroudjae. » Le haut fonctionnaire fait référence apparemment à une guerre de tranchée qui ne dit pas son nom, entre les soutiens du



pouvoir dans la capitale qui ne cessent de se mettre des bâtons dans les pieds, chacun voulant attirer les faveurs du prince.

Imtiyaz

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : J-2

Entre scepticisme et espoir

À J-2 du scrutin, la campagne peine à mobiliser les électeurs. Promesses non tenues, désintérêt et attentes de renouveau façonnent un climat d'incertitude. Certains espèrent encore un changement, tandis que d'autres restent sceptiques.

À deux jours des élections législatives prévues ce dimanche 12 janvier, l'enthousiasme semble absent. Si certains soutiennent les efforts du gouvernement en place, d'autres dénoncent des promesses non tenues ou misent sur des candidats indépendants pour changer les choses. Dans les rues de Moroni et les villages

environnants, le climat pré-électoral est marqué par une certaine indifférence. Alors que la plupart des électeurs expriment des opinions mitigées sur l'avenir politique du pays, quelques voix optimistes s'élèvent encore.

Un jeune homme croisé à Oasis, au nord de Moroni, répondant au nom d'Izdawir Mikidar, défend avec vigueur le bilan du parti au pouvoir, la CRC (Convention pour le Renouveau des Comores) : « Ils ont fait beaucoup pour le pays, notamment dans les infrastructures. On voit des routes, des projets en cours. C'est pour cela que je vais voter pour eux, il faut leur laisser du temps pour continuer ce qu'ils ont

commencé. » De son côté, Hilaldine Ben Cheikh rencontré à DHL estime que le gouvernement actuel a contribué à améliorer l'économie locale : « Depuis que la CRC est là, il y a des initiatives qui soutiennent les petites entreprises. Ce n'est pas parfait, mais on avance. Moi, je vais voter pour eux. »

En revanche, d'autres électeurs ne cachent pas leur désillusion. Hadidja Said, une mère de famille interrogée au rond-point Salimamoud exprime son exaspération. « Cela fait des années qu'on nous promet des changements. Mais on vit encore dans le noir avec les coupures d'électricité, et il n'y a pas d'eau. Je ne vois pas l'intérêt de

voter si la situation reste la même », nous dit-elle. Même constat qu'un coiffeur à Hadoudja. « Je ne vais pas voter. Les politiques se souviennent de nous seulement pendant la campagne. Une fois élus, ils oublient les jeunes et nos problèmes comme le chômage ou les études. » Pour d'autres, le vote reste un moyen d'exprimer un choix, mais pas forcément en faveur des partis traditionnels. Soulé Kassim, rencontré dans une station de taxi à Volo Volo confie : « Je voterai pour un candidat indépendant. Ces grands partis ont échoué. Je crois qu'un indépendant peut mieux défendre nos intérêts et proposer des lois qui nous concernent », espère-t-il.

Une étudiante partage cet avis : « Les indépendants sont peut-être moins influents, mais ils sont souvent plus proches des citoyens. J'espère qu'ils feront bouger les choses à l'Assemblée nationale. » Ces témoignages reflètent une société divisée à l'approche de ce scrutin crucial. Si certains croient encore en des promesses de changement ou des bilans positifs, d'autres ont perdu confiance dans le système politique actuel. Le défi, à seulement deux jours des élections, est clair : mobiliser un électorat marqué par le scepticisme et l'indifférence.

Mohamed Ali Nasra

DROIT PORTUAIRE :

Le paiement de la manutention simplifiée

Le directeur général de la société comorienne des ports (SCP), Claude Ben Ali, a annoncé à la presse, ce mercredi 08 janvier, l'officialisation d'une note visant à simplifier les paiements liés au transport maritime et à améliorer l'efficacité des opérations portuaires. Cette initiative répond à un besoin pressant d'harmonisation des frais de passage et de manutention, des enjeux cruciaux pour les armateurs opérant dans les eaux comoriennes.

Selon les détails fournis par Claude Ben Ali, ce nouveau dispositif permet aux armateurs de s'acquitter d'un unique droit de passage pour leurs marchandises. En effet, les frais de manutention seront désormais répartis en deux versements : 50% au départ du port d'embarquement et 50% à l'arrivée. Cette mesure promet de fluidifier les opérations et de réduire les

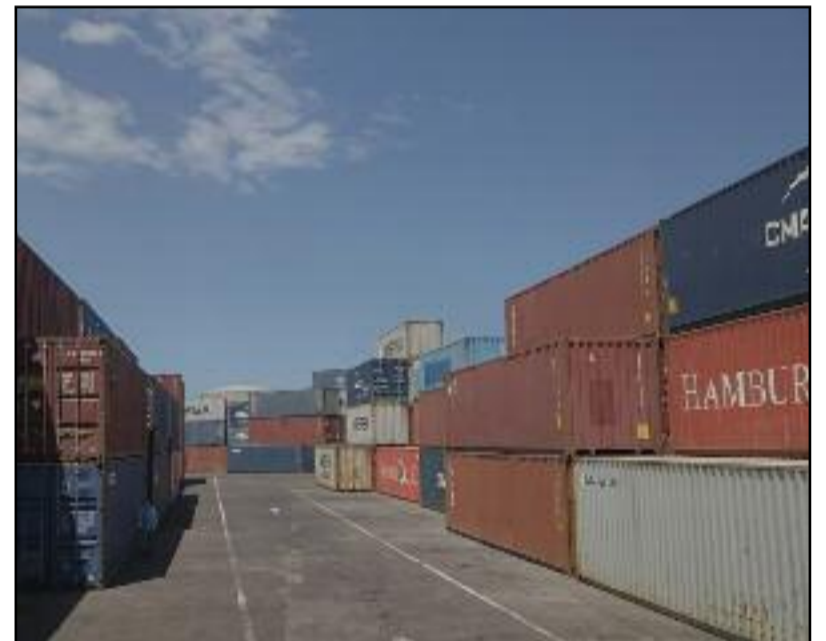
dépenses cachées des entreprises maritimes. « Cela représente un grand pas en avant dans la facilitation du commerce maritime dans notre pays », a-t-il souligné, mettant l'accent sur l'importance de cette réforme pour dynamiser le secteur.

La réaction des armateurs a été unanime : ils se sont montrés très satisfaits des avancées apportées par cette note. Mohamed Jaffar, connu sous le nom de Kerinos et représentant de SGTM Maria Galanta, a exprimé sa gratitude en déclarant : « Nous sommes très reconnaissants et soulagés. Ce changement va véritablement alléger notre charge financière et administrative. » Cependant, il a également mis en lumière d'autres taxes qui nécessitent une simplification, notamment celle liée aux paiements trimestriels requis dans les ports de Mutsamudu et Moroni.

Au cours de la conférence, Ben Ali a dévoilé le contenu de la note, qui se compose de quatre articles,

établissant clairement les nouvelles règles de gestion des frais portuaires et préconisant un cadre juridique plus transparent. Cette réforme constitue une réponse aux défis chroniques auxquels le secteur maritime des Comores fait face, et le gouvernement comorien semble déterminé à apporter des solutions concrètes pour stimuler l'économie locale et renforcer la compétitivité des ports.

La note est composée de quatre articles. Il a été décidé que désormais « les droits de passage (enlèvement, NDLR) des marchandises en provenance des îles Comores sont payés au port de départ à hauteur de 50% de la valeur du prix de la manutention de la marchandise au port ». Cet article inclut les deux mouvements de la manutention, à savoir le chargement et le déchargement des marchandises. L'article qui suit précise que « les droits liés aux opérations de manutention se règlent aussi bien au départ qu'à



l'arrivée de la marchandise au port », à raison de 50-50 %. Un autre article stipule que « toutes les dispositions antérieures sont abrogées ». Toutes les directions des ports sont chargées de veiller à la

bonne application de la décision, qui prend effet ce 8 janvier. Cette mesure est une bouffée d'oxygène pour les opérateurs économiques.

Younès

IMPACTS DU CYCLONE CHIDO :

Fayçal enregistre une perte agricole de 25 à 30%

Fayçal Bianrif, le jeune producteur agricole à Mwali est l'une des victimes du cyclone Chido qui a dévasté l'archipel des Comores en particulier l'île comorienne de Mayotte. Sur les 14 parcelles exploitées par son entreprise Le Fa-bi frais, Fayçal dit avoir perdu 25 à 30% de ses plantes.



Fayçal Bianrif, jeune producteur agricole à Mwali.

« Chez nous comme tout le monde, on a été impacté par le cyclone Chido surtout du côté de nos plantes à produits vivriers tels que le bananier, le manioc, le papayer », nous explique Fayçal Bianrif chef d'entreprise agricole Le Fa-bi frais, lorsque nous l'avons rencontré dans

l'une de ses parcelles à Beyroute pour nous parler de l'impact du cyclone Chido sur sa production agricole. « Vous savez très bien que ces dernières années, on nous a averti que les cyclones seront éventuellement à répétition donc toutes les plantes qui ne sont pas rampantes ont été sérieusement impactées. Aujourd'hui sur nos 14 parcelles, on enregistre des pertes qui s'élèvent à environ 25 à 30% » a-t-il estimé. Fayçal ajoute que des installations de germoirs où les multiplications des bananiers s'effectuent ont été également touchées. « Mais par rapport à ce qu'a subi l'île sœur de Mayotte, nous nous estimons heureux », dit-il.

Le chef d'entreprise prévoit dés-

ormais des mesures adaptatives consistant à appliquer les nouvelles techniques agricoles telles que l'agroforesterie, c'est-à-dire mélanger les gros arbres qui vont prendre ces masses d'air cyclonique pour protéger les cultures. « Mon équipe et moi avons aussi commencé à penser à la culture comme la patate douce qui est une plante herbacée difficile d'être touché par le cyclone. Hier c'était Kenneth aujourd'hui c'est Chido et on nous parle du prochain cyclone Dikeledi, nous devons donc trouver des cultures résilientes au détriment des bananiers, papayers et maniocs », explique le jeune Fayçal.

« Au lendemain du cyclone Chido des agents du Ministère de l'agriculture ont pris contact avec

nous, ils nous ont demandé d'évaluer les dégâts nous l'avons fait. Nous attendons la réaction des autorités. Ce que nous attendions au-delà des subventions qui devaient être régulières et indemnisation pour les pertes subies, c'est surtout qu'il y ait un désenclavement de nos espaces de culture », a-t-il espéré. Quant au prochain mois de ramadan, pour Fayçal, il sera encore difficile sur les produits agricoles. Car « il se situe dans une période pluvieuse qui n'est pas favorable aux tubercules donc s'annonce encore difficile. Il faut compter sur la banane et le fruit à pain qui sont déjà menacés par les cyclones Chido.

Riwad

ELECTION À LA FFC :

Une seule liste définitivement retenue

Comme en 2021, la liste conduite par le président sortant de la Fédération de Football des Comores, Saïd Ali Saïd Athouman n'aura pas d'adversaires lors de l'élection du 22 janvier prochain. La décision a été rendue publique mercredi dernier après que la Commission de Recours Electoral ait siégé pour examiner un certain nombre de recours déposés par les deux listes adverses.

La Commission de Recours Electoral (CRE) de la FFC a siégé, pour examiner les recours déposés par Mr Ahmed Mohamed Darouèche représentant la liste de, Mr Ayman Abdou d'une part, et de l'autre Mr Saïd Ali Saïd Athouman. Après examen, la Commission de Recours Electoral décide de confirmer la décision de la Commission Electorale d'annuler la candidature de Mr Ayman Abdou pour insuffisance de parrainage, lit-on dans une publication de la FFC annonçant la décision de la Commission de recours électoral.

Mandaté par la tête de liste, Ayman Abdou, le Dr Mohamed Darouèche avait introduit un recours pour contester l'invalidation de leur candidature par la Commission électorale de la FFC, mais aussi : « L'invalidation de certains membres de la liste adverse pour dépassement du nombre de mandats autorisés ». Sur ce dernier point, la Commission de recours a répondu sur le fond et la forme en s'appuyant sur l'article 37 des statuts de la FFC, qui dispose effectivement que « nul ne peut faire plus de trois mandats consécutifs au sein du comité exécutif ». Et la commission de poursuivre dans ses explications « Attendu que les mandats effectués avant l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, soit le 20 septembre 2020, ne peuvent être pris en compte pour apprécier la limitation prévue à l'article 37, ces derniers n'étant pas soumis à cette restriction au moment où ils ont été exercés », se référant au principe de non rétroactivité de la loi.

La Commission de recours a aussi rejeté le recours de Mr Saïd



Ali Saïd Athouman qui contestait la validation du parrainage du club Alizé Fort en faveur du candidat Ayman Abdou, pour falsification du numéro d'identité nationale. La commission a lu le droit « Attendu cependant que la charge de la preuve incombe à la partie qui allègue la fraude, et que Mr Saïd Ali Saïd Athouman n'a fourni aucun élément

au soutien de cette prétention ; qu'il échet en conséquence de rejeter le recours. »

Par contre la Commission de recours a bel est bien confirmé la candidature de la liste de Saïd Ali Saïd Athouman. « La liste conduite par, Saïd Ali Saïd Athouman est confirmée et déclarée éligible pour les élections prévues le 22 janvier

2025. » En revanche, elle a déclaré définitivement non éligible la liste de Mr Ayman Abdou : « La décision de la Commission électorale d'annuler la candidature de la liste de Mr Ayman Abdou pour insuffisance de parrainages valides est confirmée. »

Imtiyaz



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES
PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET
AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Date de publication : 23 décembre 2024
Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : 23 janvier 2025 à 12h30 heure locale de Moroni

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu de la part de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement pour couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et à l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant. En effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) souhaite recruter un bureau d'études pour la réalisation d'un document cadre sur les IPPs en Union des Comores.

Les services de consultant (« les services ») comprennent :

- L'élaboration du document cadre de réglementation sur les Producteurs Indépendant d'Electricité (IPP), en cohérence avec la politique énergétique nationale. Ce cadre vise à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à réduire la dépendance aux énergies fossiles, à renforcer l'accès et à la sécurité de l'approvisionnement électrique.

- L'étude prévoit de développer un cadre réglementaire et institutionnel des IPPs permettant de :

- Fixer les conditions et normes d'intégration des IPPs dans le réseau national.
- Réduire le coût de la consommation énergétique pour les ménages.
- Protéger les droits des opérateurs, des investissements en IPPs ainsi que des consommateurs finaux;
- Inciter la recherche et le développement des nouvelles techniques de production, d'injection et de distribution d'énergie;
- Assurer les droits des producteurs / consommateurs indépendant ainsi que ceux de la Société Nationale de l'Electricité.
- Elaborer des normes et conditions pour l'injection dans le réseau des auto-producteurs ayant une surproduction en énergie électrique.

- Mettre en place des conditions facilitant la vulgarisation de ce cadre réglementaire pour les IPPs;
- Assurer/Garantir l'accès aux énergies renouvelables pour les populations les plus démunies.
- Favoriser une utilisation de la biomasse conciliable avec les principes de durabilité des ressources;
- Améliorer la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique;
- Proposer des modèles type de contrat d'achat standard;
- Analyser l'ensemble des conditions nécessaires au niveau national, à la construction et à l'exploitation des IPPs;
- Formation en technique de négociation contractuelle.

La durée de la mission est de 90 jours (couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive) et la date prévue de début des prestations est le 1er /03/2025.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant de la SONELEC : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les cabinets de consultant admissible (« consultant ») à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Les documents administratifs à fournir sont :

Lettre de soumission, acte de groupement, délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année 2024 et quitus fiscal.

Les critères d'évaluation du cabinet sont les suivantes :

(1) **Expérience et leurs qualifications du cabinet en adéquation de la mission par rapport aux Termes de Référence (TDRs)**

(2) **Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission**

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la

section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17, ainsi la section VII, paragraphes, 7.11 et 7.12 du « **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI)** », cinquième édition, septembre 2023 », ainsi que la langue appliquée est le français.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui est énoncée dans les TDRs.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h00 à 16h00, heure locale de Moroni.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 janvier 2025 à 14h30, heure locale.

Unité de Coordination du Projet UCP/PAESC,
À l'attention de : Monsieur le coordinateur de l'UCP
Route de Salimani – Sahara – Moroni, Comores
Tel : +269 763 10 94
Mail : infospaesc@gmail.com

NB : Seul le Consultant ayant obtenu la meilleure Note Technique globale (T) atteint un score supérieur ou égal à 70/100, il sera convié à présenter ses propositions technique et financière en vue des négociations contractuelles.

Le Coordinateur
DJAANFAR ABDOUROHAMANE